

Triathlon de Châlons-en-Champagne



15 Mai 2022

Article 1 Discipline

Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI consultable sur le site www.fftri.com.
Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité tant en course que dans le parc à vélos. Nous rappelons à tous que la prudence doit être de mise et qu'il est impératif de respecter le code de la route.

Article 2 Inscriptions

L'épreuve de triathlon M est ouverte aux non licenciés titulaires d'un Pass Journée et aux licenciés FFTRI 2022 à partir de 18 ans.

L'épreuve de triathlon S est ouverte aux non licenciés titulaires d'un Pass Journée et aux licenciés FFTRI 2022 à partir de la catégorie Cadet (nés en 2006 et avant).

L'épreuve de duathlon Jeunes 8 -11 ans est ouverte aux non licenciés titulaires d'un Pass Journée et aux licenciés FFTRI 2022 à partir de la catégorie Poussin (nés de 2011 à 2014).

L'épreuve de duathlon Jeunes 12 -19 ans est ouverte aux non licenciés titulaires d'un Pass Journée et aux licenciés FFTRI 2022 à partir de la catégorie Benjamin (nés de 2003 à 2010).

Article 3 Les épreuves

Natation : Les concurrents doivent porter le bonnet fourni par l'organisateur. La combinaison en Néoprène est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°.

Cyclisme : Le dossard dans le dos doit être visible. À noter que le port de la ceinture est obligatoire, car l'organisateur ne fournit qu'un seul dossard. En course, tout déplacement dans le parc à vélos doit se faire vélo à la main et le port du casque rigide homologué est obligatoire, jugulaire serrée sur la totalité du parcours.

En cas de non-respect du règlement de la FFTRI, une pénalité de temps est appliquée au concurrent.

Sur l'épreuve S, tout concurrent de retour du parcours vélo après 11h00 ne sera pas autorisé à prendre le départ en course à pied.

Course à pied : Le dossard doit être porté devant. Accompagnement par un tiers interdit.

Relais : Le passage du relais se fait par transmission de la puce électronique dans le parc à vélo. Il est admis que l'un des relayeurs fasse 2 disciplines dans leur intégralité.

Une autorisation parentale est requise pour les mineurs sur la course S et duathlon.